



Moitié indivise - bien non délimité

Par **jayce2019**, le **08/09/2018 à 18:05**

Bonjour,
Dans mon acte authentique, je lis :
"une contenance de 01 a 50 ca, soit la moitié indivise à prendre dans la parcelle ci-après désignée d'une superficie totale de 03 a 00 ca et constituant un bien non délimité"
L'entrée de mon garage donne sur cette parcelle. Je vais devoir la déplacer de 5 m mais elle débouchera toujours sur la même parcelle.
Pour faire ces travaux, suis je obligé de demander un accord à mon voisin ?
Merci.

Par **Visiteur**, le **08/09/2018 à 22:18**

Bonjour
Pas obligatoirement, vous pouvez demander à un géomètre de procéder à un bornage.
C'est ce dernier qui s'occupera des formalités, y compris d'inviter le voisin à être présent s'il le souhaite.